

DECRET N° 122 _____

**Portant Nomination des Cadres du
Ministère de la Pêche et de
l'Elevage.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Loi Fondamentale, notamment en son article 39,
- Vu le Décret n° D/96/098/PRG/SGG du 09 Juillet, portant nomination du Premier Ministre
- Vu le Décret n° D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet portant nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er

Monsieur Hassimiou TALL, précédemment Directeur National de la Pêche Industrielle, est nommé Secrétaire Général du Ministère de la Pêche et de l'Elevage.

Article 2

Monsieur Ibrahima Sory TOURE, précédemment Directeur National de la Pêche Artisanale Maritime, est nommé Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Elevage.

Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 9 SEPTEMBRE 1996

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Général LANSANA CONTE